

BASSURELS

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

En 2026, le recensement de la population aura lieu sur la commune de Bassurels.

Le but est de mieux connaître l'évolution et les besoins de la commune de façon à développer des projets petits ou grands.

A partir du 15 janvier 2026, l'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Par la suite, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne, si vous le pouvez.

Se recenser en ligne est simple et rapide. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si ce n'est pas possible pour vous, l'agent recenseur vous fera renseigner un document.

L'agent recenseur désigné pour Bassurels est Madame Sonia GONDRY, secrétaire de mairie de la commune.

Un rendez-vous vous donnant l'heure de passage de l'agent vous sera donné en temps utiles.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie de Bassurels par téléphone 04 66 60 32 56 ou par mail :

mairiebassurels@orange.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr